

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 059-245900758-20240314-2024D021-DE

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42 Nombre de présents :

Au point n°1:30

Du point n°2 au point n°5:32

Au point n°6:33

A partir du point n°7:32

Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de votants :

Au point n°1:36

Du point n°2 au point n°5:38

Au point n°6:39

A partir du point n°7:38

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents:

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 059-245900758-20240314-2024D021-DE

Délibération n°2024D021 - Développement économique et acquisitions foncières – ZA des Petits Pacaux – Cession du lot n°6 à la société Ramette Transport.

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 octobre 2006 relative aux zones d'activités,

La Communauté de Communes Flandre Lys est sollicitée par Ramette Transport pour l'acquisition du lot 6 des Petits Pacaux II sur la commune de Merville.

La SAS Ramette transport, créée le 17 février 1984, est déjà présente à l'entrée de la zone d'activités des Petits Pacaux. Pour faire face à sa croissance, la société loue un entrepôt de 1500m² sur la commune de Lestrem dont le bail arrive à échéance en 2025.

La société emploie 90 personnes et comptabilise un chiffre d'affaires 2022 de 13 528 198 € et contribue à hauteur de 4 297€ pour la cotisation foncière des entreprises et à hauteur de 42 357€ pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée.

L'objectif de la société est de construire un bâtiment d'au moins 3 000m² pour répondre aux besoins de ses clients en stockage. Le lot 6 représente une superficie de 6 155m² et le tarif aux Petits Pacaux II est de 5€HT/m².

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER la vente du lot n°6 au profit de la SAS Ramette Transport ou toute SCI créée à cet effet,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition cidessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024, Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET

Jacques HURLUS